



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 6 mars 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-044 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023

2023-03-045 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait environ vingt (20) personnes présentes dans la salle. M. Robert Dubois a présenté une pétition concernant le camping du Parc Weir. La directrice générale a accepté la copie de la pétition.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Droits acquis pour bâtiments accessoires au 3885 chemin de Stanstead

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs années, soit en 1981 et 1984, l'inspecteur en bâtiments de la municipalité d'Ogden avait émis des permis de construction au propriétaire du 3885 chemin Stanstead, M. Jean R. Roy, afin que ce dernier puisse y faire construire deux bâtiments accessoires, soit une remise et un garage;

CONSIDÉRANT QUE M. Roy désire maintenant vendre sa propriété et qu'il a été avisé par l'arpenteur-géomètre que les positions de ces deux bâtiments accessoires ne respectent pas les marges de recul établies par la réglementation municipale actuelle et de plus que la position de la remise ne respecte pas les normes d'implantation prescrites par la réglementation municipale actuelle;

CONSIDÉRANT QUE M. Roy demande donc à la municipalité de confirmer l'existence de droits acquis pour ces deux bâtiments accessoires qui ont été construits conformément aux permis émis par l'inspecteur municipal en 1981 et 1984;

2023-03-046 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accorde la demande de M. Jean R. Roy et confirme l'existence de droits acquis pour les deux bâtiments accessoires, soit la remise et le garage, situés sur sa propriété au 3885 chemin Stanstead à Ogden.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte de gros rebuts / Écocentre mobile à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire tenir deux (2) collectes de gros rebuts / écocentres mobiles pendant l'année 2023, soit une au printemps et une autre à l'automne;

2023-03-047 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la première collecte de gros rebuts se tenant le 3 juin prochain, pour une dépense maximale de 3,250\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7.2 Embauche des préposés à l'environnement pour l'été 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a offert les postes de Préposés à la protection de l'environnement aux étudiants embauchés l'an dernier et que l'un d'eux a confirmé qu'il est disponible pour revenir travailler à la Municipalité cet été, soit Cazian Comeau-Elman;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu l'application d'une autre étudiante qualifiée pour ce poste, soit Alicia Bégin Auclair;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire pour les préposés à l'environnement qui a été approuvé dans le budget 2023 est de 18.00\$ par heure;

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,60 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le début de mandat est le 29 mai prochain;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-03-048 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de Cazian Comeau-Elman et Alicia Bégin Auclair pour l'été 2023 aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

2023-03-049 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2023, sauf approbation du conseil.

ADOPTÉE

8.2 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2023

2023-03-050 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à l'inspecteur en voirie d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2023.

ADOPTÉE

8.3 Embauche du journalier aux travaux publics pour la saison 2023

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier aux travaux publics sera à nouveau de 40 heures par semaine pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui a travaillé comme journalier aux travaux publics pour la municipalité pour la fin de la saison 2022, M. Dominic Langlois, a accepté de revenir travailler pour la saison 2023;

2023-03-051 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à embaucher M. Dominic Langlois comme journalier aux travaux publics pour la saison 2023, au taux horaire décidé par le conseil lors de la dernière révision salariale.

ADOPTÉE

8.4 Appel d'offres pour le rechargement des chemins non-pavés

2023-03-052 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres public pour le rechargement des chemins tels que détaillés dans le plan quinquennal de la municipalité d'Ogden et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ 10.1 kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt et un (21) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2023, sauf approbation du conseil.

ADOPTÉE

8.5 Entretien des abords des chemins

2023-03-053 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. - Claude Montminy pour faire couper l'herbe aux abords des chemins, au taux de 165.00\$ de l'heure, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 75,913.74\$ et les salaires s'élèvent à 14,520.52\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 90,434.26\$.

2023-03-054 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 23,875.30\$;

2023-03-055 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2022 et 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2023 dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le total des montants octroyés en 2022 seront payés à la Municipalité;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-03-056 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité rembourse 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

QUE lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

QUE le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2022 a été fait par la directrice générale.

ADOPTÉE

9.4 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 17 mars 2023, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité d'Ogden;

2023-03-057 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, la propriété suivante pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2020 et suivantes:

| No. Matricule | Adresse | Lot(s) | Taxes* | Intérêts* | Total |
|---------------|---------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| 1090 42 2978 | 2470 chemin Griffin | 5 417 113 | \$ 4 925.21 | \$ 642.24 | \$ 5 567.45 |
| | | | | | |

* Excluant les taxes 2023

** Les intérêts sont calculés en date du 13 mars 2023. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 8 juin 2023.

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2020 et les intérêts ont été acquittés avant le 17 mars 2023.

DE confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'agente de développement, Caroline Fortier, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, la propriété susmentionnée à la vente d'immeubles du 8 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Appui à la demande au ministère de la Culture et des Communications concernant l'assurance pour les bâtiments patrimoniaux

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la municipalité de La Présentation le 17 janvier dernier;

2023-03-058 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

10.2 Achat d'un serveur pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que l'achat d'un serveur pour l'hôtel de ville serait bénéfique car cela permettrait aux employés locaux et à distance de tous se connecter afin de travailler, lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce serveur est de 9,499.95\$ taxes en sus, clé en main plus le disque dur externe de 100\$ plus la solution de sauvegarde d'environ 20\$ par mois;



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-03-059 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un serveur pour l'hôtel de ville pour le prix de 9,499.95\$ taxes en sus, clé en main plus le disque dur externe de 100\$ plus la solution de sauvegarde d'environ 20\$ par mois.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Embauche des préposés au quai de Cedarville et poste de lavage pour la saison 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie des projets d'entente avec M. Jean Marquis et M. Andrew Palmer pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2023, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

2023-03-060 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE les ententes sont approuvées telle que présentées et que le maire et la directrice générale sont autorisés à les signer pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE M. Jean Marquis et M. Andrew Palmer soit nommés au titre de préposés responsables d'un quai public.

ADOPTÉE

11.2 Demande de subvention pour le programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a lancé le programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024, offrant du financement allant jusqu'à 75% pour l'aménagement des stations de nettoyage pour embarcations;

CONSIDÉRANT QU'une telle subvention serait bénéfique afin de mettre la station de nettoyage de bateaux située au Quai de Cedarville à jour;

2023-03-061 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une demande de subvention au programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024 pour l'aménagement de sa station de nettoyage de bateaux située au Quai de Cedarville.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden désigne l'agente de développement, Caroline Fortier, la personne autorisée à agir au nom de la municipalité à l'égard de cette demande de subvention.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Acceptation du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1^{er} septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans*



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) avant le 31 mars 2023, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale en sécurité incendie demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

2023-03-062 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden accepte le rapport annuel transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2022.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no. 2023.02 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2023.02 aura pour objet d'établir un régime d'autorisation préalable à la démolition des immeubles situés sur le territoire de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2023-03-063 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2023.02 intitulé « Règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et haies

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000.03 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier les dispositions relatives aux clôtures et haies.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.3 Avis de motion - Règlement sur la tarification des services au Quai de Cedarville

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur la tarification des services au Quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'augmenter certains tarifs pour les services au Quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Dépôt – Projet de règlement no. 2023.04 sur la tarification des services au Quai de Cedarville

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur la tarification des services au Quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'augmenter certains tarifs pour les services au Quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Gilbert Boileau et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité d'aménagement le 1 février dernier. Il a mentionné que le schéma d'aménagement n'est pas encore approuvé. Le maire a aussi assisté à la rencontre du comité de développement durable le 7 février dernier où il y a eu discussion sur la modernisation de la collecte sélective qui s'en vient. M. Lépine a participé à la rencontre des maires des municipalités riveraines le 14 février où il y a eu consensus sur l'augmentation de la tarification au quai pour toutes les municipalités riveraines. Ils ont aussi discuté de l'enjeu important de l'usine de Coventry. Le maire a aussi participé à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog le 15 février où ils ont parlé du plan pour l'amélioration des routes et l'inventaire patrimonial. Le maire a aussi été présent pour la rencontre du comité en sécurité publique. Il a révélé que le taux de criminalité est toujours bas dans notre région et qu'il y aura changement aux règles pour les systèmes d'alarmes car la majorité des appels sont des fausses alarmes.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Paul Gaudreau a demandé s'il y aura un stationnement pour accéder à la Réserve Dunn. Le maire a répondu que la municipalité met de la pression sur le député Belanger au sujet de ce dossier. Mme Danielle Parrish a aussi appuyé cette mention que le stationnement est problématique. Mme Lise Rousseau a demandé quels travaux sont envisagés au quai. Le maire lui a répondu qu'il s'agit d'un nouveau quai flottant. Mme Rousseau a aussi demandé des clarifications quant au règlement sur les clôtures et haies et le maire lui a répondu. Mme Sylvia Poirier a demandé s'il y aura une liste des bâtiments patrimoniaux et le maire lui a répondu que



| | |
|-------|------|
| Maire | D.G. |
| | |

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

oui, éventuellement. Mme Catherine Laporte a demandé des précisions sur le dossier du camping au Parc Weir et le maire lui a expliqué la position de la municipalité à cet égard.

2023-03-064 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michael Sudlow propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 51 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.